

عن رجل من خثعم قال : أتيت النبي صلى الله عليه وسلم وهو في نفر من أصحابه فقلت : أنت الذي تزعم أنك رسول الله ؟

قال النبي صلى الله عليه وسلم : نعم

قلت : يا رسول الله ! أي الأعمال أحب إلى الله ؟

قال النبي صلى الله عليه وسلم : الإيمان بالله

قلت : يا رسول الله ! ثمّ مه ؟

قال النبي صلى الله عليه وسلم : ثمّ صلاة الرّحم

قلت : يا رسول الله ! ثمّ مه ؟

قال النبي صلى الله عليه وسلم : ثمّ الأمر بالمعروف والنهي عن المنكر

قلت : يا رسول الله ! أي الأعمال أبغض إلى الله ؟

قال النبي صلى الله عليه وسلم : الإشراف بالله

قلت : يا رسول الله ! ثمّ مه ؟

قال النبي صلى الله عليه وسلم : ثم قطيعة الرحم

قلت : يا رسول الله ! ثم مه ؟

قال النبي صلى الله عليه وسلم : ثم الأمر بالمنكر والنهي عن المعروف



D'après un homme de Khath'am : Je me suis rendu vers le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) alors qu'il était avec un groupe de ses compagnons et j'ai dit: Tu es celui qui prétend être le Messenger d'Allah ?

Le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit: « Oui ».

J'ai dit: Ô Messenger d'Allah ! Quelle oeuvre est la plus aimée par Allah ?

Le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit: « La foi en Allah ».

J'ai dit: Ô Messenger d'Allah ! Puis quoi ?

Le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit: « Puis le fait de lier les liens de parenté ».

J'ai dit: Ô Messenger d'Allah ! Puis quoi ?



Le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit: « Puis le fait d'ordonner le bien et d'interdire le mal ».

J'ai dit: Ô Messenger d'Allah ! Quel acte est le plus détesté par Allah ?

Le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit: « L'association à Allah ».

J'ai dit: Ô Messenger d'Allah ! Puis quoi ?

Le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit: « Puis le fait de couper les liens de parenté ».

J'ai dit: Ô Messenger d'Allah ! Puis quoi ?

Le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit: « Puis le fait d'ordonner le mal et d'interdire le bien ».

(Rapporté par Abou Ya'la et authentifié par Cheikh Albani dans Sahih Targhib n°2522)

Jugement : authentifié par Cheikh Albani dans Sahih Targhib n°2522
(Cheikh Albani)